

## MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE, ET DE L'ENERGIE

Direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Languedoc Roussillon Montpellier, le

2 4 GCT. 2013

Service Transports
Division Infrastructures et organisation
des Transports

Nos Réfs : ST/IOT/VL/FG/N°

Document:

U:\Operations\DEPLACEMENT\_A9\04\_correspondance\Avis\_Urbanis me\RéponseCAM\_LevéeER.odt

Monsieur le Président,

Par lettre en date du 30 juillet 2013, vous m'interrogez sur l'emplacement réservé n°2 inscrit au PLU de la commune de Montpellier, en me faisant part des études en cours relatives au projet urbain OZ.

Vous m'indiquez qu'il serait nécessaire de réduire ce très large emplacement qui avait été réservé au bénéfice de l'Etat pour la réalisation du projet de déplacement de l'Autoroute A9. Ce projet autoroutier étant maintenant entré dans une phase opérationnelle de réalisation et sa maîtrise foncière étant entièrement acquise, le maintien de ce très large emplacement réservé ne paraît effectivement pas opportun.

Suite à divers échanges avec la société concessionnaire ASF en charge de la réalisation des travaux d'aménagement de l'A9, ASF ayant validé la nouvelle emprise foncière que vous avez proposée, je vous confirme par conséquent notre avis favorable en vue de procéder à la réduction de l'emplacement réservé n°2, acquis au bénéfice de l'Etat, conformément à la nouvelle délimitation figurée sur le plan annexé à ce courrier.

Aussi, j'adresse copie de ce courrier à la Ville de Montpellier afin de l'informer de notre validation en vue de réduire l'emplacement réservé n°2 au bénéfice de l'Etat, dans le cadre de l'aménagement de l'autoroute A9.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Languedoc Roussillon

Monsieur le Président de Montpellier Agglomération 50, place Zeus - CS 39556 34961 MONTPELLIER CEDEX 2

Copie : Ville de Montpellier - Service Urbanisme

Didier KRUGER

